

## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1134-25 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 780 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE YVAN-VARIN ET D'AJOUT DE TROTTOIR SUR LE RANG ST-JOSEPH

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Julienne, que le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 3 février 2025, le Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 780 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la rue Yvan-Varin et d'ajout de trottoir sur le rang St-Joseph.

Ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 mars 2025 pour une dépense et un emprunt de 780 000 \$.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Julienne ce dixième (10<sup>e</sup>) jour du mois de mars l'an deux mille vingt-cinq (2025).

*(signé)*

Jérôme Morin

Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint